

ANNONCES LÉGALES

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEUSE, CONFIEZ-NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, SOIT PAR MAIL : legales@vieagricole-meuse.fr OU PAR COURRIER : LA VIE AGRICOLE DE LA MEUSE - MAISON DE L'AGRICULTURE - CS 50400 - 55108 VERDUN CEDEX, VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.

Etude de Me Laure CAILLAC-PEROTTIN
Notaire à BAR LE DUC (55000)
44 rue Roussseau

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Olivier PAQUIN, notaire à VERDUN, le 18 novembre 2022, a été constituée la société civile dénommée : "ROHRBACH IMMO"
Siège social : HAUDAINVILLE (55100), 3 rue Au Cocheau de la Louvière.
Capital social : 63.900,00 €, divisé en 6.390 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 6.390.
Objet social : l'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BAR LE DUC.
Apports en numéraire : 63.900,00 €. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Gérants et associés : Monsieur Pascal Michel ROHRBACH, pharmacien, demeurant à HAUDAINVILLE (55100), 3 a rue au Cocheau de la Louvière et Madame Marie Blanche PAILLE FOND, professeur des écoles, demeurant à HAUDAINVILLE (55100), 3 a rue au Cocheau de la Louvière.
Pour unique insertion,
Le Notaire,

DIVISION LECLERC
Société civile au capital de 137.204,12 €
Siège social : 4 rue Heurtelbise
55000 FAINNS-VEIL
RCS BAR-LE-DUC 384 053 013

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant l'A.G.E. du 31 octobre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2022 et nommé comme liquidateur Monsieur Marc FRANCOIS, demeurant à FONTENAY LE FLEURY (78300), 20 rue Jean Jaures où le siège de la liquidation est fixé.
Pour avis,
Le Liquidateur,

AS CEFIGAM
Société civile en liquidation
au capital social de 106.714,31 €
Siège social : Chez Monsieur BERTON ÉRIC
5290 VILLOTTE-DEVANTLOUPPY
RCS BAR LE DUC 520 567 977

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 18 novembre 2022, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté à cette même date, a déchargé Eric BERTON, demeurant à VILLOTTE-DEVANTLOUPPY (55230), 42 Grande Rue, de son mandat de liquidateur et a donné à ce dernier quitus de sa gestion. Il a été prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BAR-LE-DUC (Meuse) en annexes au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur,

DIVISION LECLERC
Société civile
au capital de 137.204,12 €
Siège social : 4 rue Heurtelbise
55000 FAINNS-VEIL
RCS BAR-LE-DUC 384 053 013

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'A.G.E. du 15 novembre 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 novembre 2022.
Pour avis,
Le Liquidateur,

Pensez à utiliser notre plateforme

SELARL OFFICE DE LA PAIX
Notaires associés
A VERDUN (55), 23 avenue Garibaldi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Olivier PAQUIN, notaire à VERDUN, le 18 novembre 2022, a été constituée la société civile dénommée : "ROHRBACH IMMO"
Siège social : HAUDAINVILLE (55100), 3 rue Au Cocheau de la Louvière.
Capital social : 63.900,00 €, divisé en 6.390 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 6.390.
Objet social : l'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BAR LE DUC.
Apports en numéraire : 63.900,00 €. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Gérants et associés : Monsieur Pascal Michel ROHRBACH, pharmacien, demeurant à HAUDAINVILLE (55100), 3 a rue au Cocheau de la Louvière et Madame Marie Blanche PAILLE FOND, professeur des écoles, demeurant à HAUDAINVILLE (55100), 3 a rue au Cocheau de la Louvière.

SCP REMY-GODARD-REMY notaires associés
24 avenue Foch 57000 METZ
Notaire tél. 03.87.53.43

AVIS

Par testament olographe en date du 19 octobre 1997, Madame Michèle Monique RING-veuve de Monsieur Jean-Claude EVANGELISTA en son vivant retraitée, demeurant à SPIN-COURT (55230) 16 rue Nouvelle. Née à METZ (57000), le 2 juin 1941 et décédée à SPIN-COURT (55230) (FRANCE), le 23 octobre 2022, A institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Julien REMY, notaire associé à METZ (57000), suivant procès-verbal en date du 17 novembre 2022, dont la copie authentique sera adressée au tribunal judiciaire de VERDUN (Meuse) dans le mois suivant la date dudit procès-verbal. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Julien REMY, 24 avenue Foch à METZ (57000), notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant réception par le tribunal judiciaire de VERDUN de ladite copie authentique.

Pour avis,
Me Julien REMY, Notaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE À L'ARGONNE COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE AVIS AU PUBLIC

DECLARATION DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ INTERCOMMUNALE A SEUIL D'ARGONNE. VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE

Par arrêté en date du 14 novembre 2022, la Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet pour la construction de la maison de santé intercommunale à SEUIL D'ARGONNE, valant mise en compatibilité du PLU de la commune de SEUIL D'ARGONNE.

A cet effet, Monsieur André LOUP est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nancy. L'enquête se déroulera à la mairie de Seuil d'Argonne du 12 décembre 2022 au 11 janvier 2023 inclus soit 31 jours consécutifs aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Seuil d'Argonne du 12 décembre 2022 de 9h00 à 11h00 - Samedi 17 décembre 2022 de 10h00 à 12h00 - Mercredi 11 janvier 2023 de 16h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de déclaration de projet en Mairie et sur le site de la Communauté de Communes : <http://www.cc-airargonne.fr/enquete-publique.fr.html>. Il pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par courrier en Mairie de Seuil d'Argonne au nom du commissaire-enquêteur ou à l'adresse : enquete-publique-dpseuil@cc-airargonne.fr

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Seuil d'Argonne où ils seront tenus à la disposition du public et consultables sur le site de la Communauté de Communes.

VICE VERSA
Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 1.000 euros
Siège de la liquidation :
4 rue de la Roguette - 55100 VERDUN
853 781 920 RCS BAR LE DUC

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

D'un procès-verbal de l'assemblée unique du 31 octobre 2022, il résulte que : l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BAR LE DUC.
Pour avis,
Le Liquidateur,

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS Notre plateforme : <https://legales.vieagricole-meuse.fr>

vous permet de saisir votre annonce légale en ligne et d'obtenir immédiatement une attestation de parution.

PROFESSIONNELS DU DROIT, NOTAIRES, AVOCATS, EXPERTS COMPTABLES...

Demandez l'ouverture d'un compte en ligne sur : <https://legalespro.vieagricole-meuse.fr>
Contact : 03 29 83 30 43

DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

Abandon simplifié d'armes à l'État

Le 25 novembre au 2 décembre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention.

Cette opération, vise à offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement, ou de les conserver légalement. Elle se décline sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer. Il s'agit pour les particuliers, soit d'abandonner leurs armes, soit de les enregistrer administrativement s'ils souhaitent les conserver.

Trois sites en Meuse

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Pour les personnes souhaitant conser-

ver leurs armes, des agents de la

préfecture seront présents pour les aider à les enregistrer dans le Système d'information sur les armes (SIA). Pour cela, elles devront se présenter sur les sites dédiés munies de photographies de leurs armes, et d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de domicile.

Trois sites seront ouverts au public de 9 h 00 à 17 h 00 :

- **Arrondissement de Bar-le-Duc** : Cité Administrative, 24 avenue du 9^e régime d'Infanterie, à Bar-le-Duc

- **Arrondissement de Commercy** : Compagnie de Gendarmerie de Commercy, rue de la Pocherie à Commercy

- **Arrondissement de Verdun** : Compagnie de Gendarmerie de Verdun, Quartier Bayard à Verdun.

Les personnes dans l'incapacité de se déplacer peuvent prendre rendez-vous pour une collecte à leur domicile, en appelant le 03 29 77 55 39.

Les détenteurs d'objets dangereux à domicile (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), sont également invités à contacter la préfecture au 03 29 77 55 38 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'infos sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : www.interieur.gouv.fr/armes.

NAPPES PHRÉATIQUES Les pluies d'automne insuffisantes

Dans son dernier bulletin mensuel de situation hydrogéologique, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) constate que «les pluies de ce début d'automne ont été largement insuffisantes pour compenser les déficits accumulés depuis le début de l'année». Selon lui, «la situation globale n'évoque que peu. Les niveaux des nappes à l'entrée de l'hiver 2022/2023 sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière, deux-tiers des nappes affichant toujours des niveaux sous les normales mensuelles».

Si les niveaux sont en hausse ou stables sur 60 % des indicateurs, «la part des pluies inférieures en profondeur est faible», souligne l'étude. «L'unique solution pour préserver l'état des nappes (...) et préparer l'année 2023, est de limiter les prélèvements en eau. La recharge 2022/2023 conditionnera les niveaux de l'année prochaine. Des pluies abondantes et longues seront nécessaires dans les prochains mois et jusqu'au printemps afin de reconstituer durablement les réserves», indique le bulletin.

Chaque Vendredi Toute l'Info qui me concerne

La Vie Agricole de la Meuse
Tel. 03 29 83 30 43 - Fax 03 29 86 89 28